



Connaître, faire connaître et protéger le patrimoine naturel

Association Nature Nord Isère Lo Parvi Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} avril 2023

L'assemblée générale ordinaire a été organisée le 1^{er} avril 2023 à 8h30 à la salle des fêtes de Vignieu. Les différents rapports (moral, d'activités et financier) et le volet protection du projet associatif ont été envoyés aux adhérents mi-mars par voie électronique ou postale.

Total d'adhérents à jour de cotisation le 31 décembre 2022 : 372

Nombre d'adhérents présents : 59

Nombre d'adhérents représentés : 111

Le quorum étant fixé à 124 il est atteint.

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport moral, approuve ce rapport.

Nombre de voix pour : 170 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier, approuve ce rapport financier et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Nombre de voix pour : 170 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale donne quitus de la gestion de l'association aux membres du Conseil d'Administration.

Nombre de voix pour : 170 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel 2023 tel que présenté par le Conseil d'Administration, qui s'élève à 250 700 € et laisse apparaître un résultat équilibré.

Nombre de voix pour : 170 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'adopter pour 2024 le montant des cotisations annuelles suivantes :

- De soutien : à partir de 30 €
- Familiale : 25 €
- Individuelle : 20 €
- Spéciale : 7 €

Nombre de voix pour : 170 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0

Connaître, faire connaître et protéger le patrimoine naturel

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du nouveau volet stratégique « protéger » du projet associatif pour les années 2023-2032, approuve ce nouveau programme.

Nombre de voix pour : 169 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 1

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Septième résolution :

L'assemblée générale décide de nommer, conformément aux résultats du vote, aux postes d'administrateurs :

Marcel Feuillet (reconduction)

Nombre de voix pour : 170 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pascale Nallet (reconduction)

Nombre de voix pour : 170 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Samuel Monnet

Nombre de voix pour : 170 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Laurent Cogérino

Nombre de voix pour : 170 Nombre de voix contre : 0 Nombre d'abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Informations du Conseil d'Administration auprès de l'assemblée Générale :

1^{er}) L'Assemblée Générale prend acte de la modification des statuts engagée par le Conseil d'Administration afin de changer le siège social de l'association.

2^e) L'Assemblée Générale prend acte de la modification du règlement intérieur engagée par le Conseil d'Administration et de la mise en place d'un règlement pour le fonctionnement de la bibliothèque.

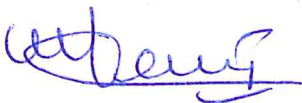
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30

Procès-verbal établi le 1^{er} avril 2023.

Pour l'Association Nature Nord Isère Lo Parvi

La Présidente

Murielle Gentaz



La Secrétaire adjointe

Sabine Geoffroy

